

Stage

Infos pratiques

- > ECTS : 1,5
- > Période de l'année : Enseignement quatrième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travail personnel
- > Composante : Philo, Info-Comm, Langues, Littératures & Arts du spectacle
- > Code ELP : 4L4AS15P

Présentation

L'EC Stage permet à l'étudiant d'effectuer un stage au second semestre de la Licence 2. Le stage peut être effectué dans tout type d'entreprise située dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel, de la télévision, du théâtre, des arts vivants... D'autres types d'entreprises sont envisageables, sous réserve de l'accord de l'enseignant-référent (qui doit être consulté avant établissement de la convention).

Le stage ne peut excéder une durée de 6 mois.

Objectifs

Un stage en entreprise ou dans une structure culturelle a pour objectif de faire découvrir une activité professionnelle ou artistique, un milieu professionnel et artistique, etc. Il peut constituer un maillon important dans la future professionnalisation des étudiants.

Évaluation

Le stage intégré doit donner lieu à la rédaction d'un rapport de stage, évalué par l'enseignant-référent.

Pour être évalué dans le cadre de la session 1, le rapport de stage devra être envoyé au plus tard le **17 mai 2021**.

Pour être évalué dans le cadre de la session 2, le rapport de stage devra être envoyé au plus tard le **21 juin 2021**.

Le rapport de stage fera **10 pages maximum**.

Il devra indiquer :

Le nom et l'adresse de l'entreprise dans laquelle s'est déroulé le stage

Le nom du maître de stage, ainsi que son mail personnel afin qu'il puisse être contacté.

La durée effective du stage.

Une synthèse (3 à 6 pages) concernant la nature du stage et l'exposé des tâches qui ont été confiées.

Un récapitulatif des points forts du stage (ce qu'il a réellement apporté) : 1 page minimum

Un récapitulatif de ses points faibles : 1 page minimum

A l'issue du rapport, il devra clairement faire ressortir l'apport pédagogique du stage dans le cadre des études en arts du spectacle et s'il est recommandé d'orienter les étudiants des futures promotions vers l'entreprise d'accueil : 1 page minimum

Pré-requis nécessaires

Le stage ne donne pas droit à des dispenses de cours et doit donc être compatible avec le travail universitaire.

10 jours au moins avant le début du stage, prendre rendez-vous avec le Bureau des stages pour établir votre convention de stage sur le site : <https://stages.parisnanterre.fr>

Lorsque cette convention est établie et signée par l'entreprise, prendre contact avec l'enseignant-référent pour qu'il signe la convention. Les conventions

peuvent être déposées et retirées, une fois signées par l'enseignant-référent, au secrétariat des Arts du spectacle (délai entre le dépôt et le retrait : une semaine maximum).

Contact(s)

> Fabien Bouilly

Responsable pédagogique
fbouilly@parisnanterre.fr